

 <p>OCCITANIE badminton</p>	Secteur VIE SPORTIVE	<h2>Note Explicative</h2> <h3>Modification Règlement CR Jeunes</h3>	Commission : Compétitions Individuelles Réunion cible : CA 5 Nombre de pages : 3
--	-------------------------	---	--

Ci-dessous :

- En **ROUGE** : ce qui est retiré du règlement.
- En **BLEU** : les changements.
- En **VIOLET** : les explications des changements.

3.2. Inscriptions

Les Comités Départementaux inscriront les joueurs auprès de la Ligue ~~sur le formulaire prévu à cet effet~~, en ligne via le logiciel utilisé par la Ligue pour gérer la compétition.

Dans les départements où le Comité Départemental n'existe pas, les clubs pourront inscrire directement les joueurs.

Le montant des droits d'inscription est fixé par la Ligue et revient à celle-ci. Il est de 14€ pour 1 tableau, de 26€ pour 2 tableaux et de 36€ pour 3 tableaux.

Le règlement des inscriptions doit être envoyé à la Ligue ~~dès la publication de la liste des qualifiés~~. 1 mois après la réception de la facture correspondante, transmise à chaque comité dans les 10 jours qui suivent la compétition.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, ...).

Plus d'inscriptions papier/mail, les comités inscrivent les jeunes en ligne directement (gain RH et on évite les erreurs).

Augmentation tarifaire (cf note explicative cahier des charges).

Article 5 - ORGANISATION

5.1. Structure d'accueil

~~L'organisateur~~ La structure d'accueil devra fournir ~~la plaquette, son logo et l'affiche~~ la plaquette invitation et son logo à la Ligue avant envoi.

~~Plaquette et feuille d'inscription~~ La plaquette invitation et l'affiche pourront être téléchargées sur le site de la structure d'accueil et le site de la Ligue.

La mention « Championnat Régional Jeunes Occitanie, structure d'accueil » doit figurer en titre de la première page.

Plus d'inscriptions papier/mail, la structure d'accueil ne crée plus l'affiche (cf note explicative cahier des charges)

Article 6 - QUALIFICATION DES JOUEURS

6.1. En simple :

Dans les catégories **Poussin à Cadet** les joueurs qualifiés sont :

- Les joueurs qualifiés d'office :
 - Les joueurs en Pôle Espoirs, les joueurs figurant sur la liste ministérielle Espoirs, **les joueurs convoqués par la Fédération (Collectifs France Avenir, Suivi Avenir National, ...)**.

Aujourd'hui la Fédération convoque des jeunes joueurs sur des collectifs Nationaux, il faut protéger nos joueurs pour pas qu'ils n'aient à faire les étapes plutôt que les circuits Nationaux. Cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas le droit de faire les étapes mais ça les libère au besoin.

- Les joueurs **classés R4 chez les filles et N3 chez les garçons et au-delà en simple**, 4 semaines avant le Championnat Régional.

Si la limite reste R4, au vu du nombre de joueurs concernés, il n'y aurait plus de place pour les joueurs qualifiés au classement CRJ, mais seulement au CPPH, donc plus d'intérêt pour le CRJ. Cette règle suit donc le classement actuel des joueurs.

- **La Ligue se laisse l'option via son coordonnateur jeunes de désigner au maximum 1 joueur et 1 joueuse par catégories d'âge poussins, benjamins et minimes.**

Le coordonnateur jeunes s'octroie la possibilité d'intégrer des jeunes qui n'auraient pas accumulé suffisamment de points sur le circuit au Championnat Régional Jeunes. L'objectif est de protéger les joueurs convoqués par la Ligue sur des dispositifs nationaux pour éviter le surplus de compétitions (ceux convoqués directement par la Fédération seront qualifiés d'office). C'est ciblé sur les petites catégories (poussins – benjamins - minimes).

Ces joueurs seront directement qualifiés sur les tableaux de leur choix. Leur partenaire de double et de mixte sera de fait, qualifié d'office.

- Les joueurs ayant participé à **au moins une étape des CRJ**. Le classement établi à l'issue des **étapes** qualifie les joueurs. Les joueurs sont pris dans leur ordre de classement, jusqu'à l'obtention du tableau complet.
- Les joueurs inscrits à au moins une étape et dont le tableau a été annulé faute de participants.

Dans les cas où une ou plusieurs étapes seraient annulées, la qualification des joueurs en simple se ferait de la façon suivante :

- Une étape est annulée :
Sont d'abord sélectionnés les joueurs qualifiés au classement de trois étapes + 1 joueur au meilleur CPPH ayant participé à au moins une étape jusqu'à l'obtention du tableau complet.
- Deux étapes sont annulées :
Sont d'abord sélectionnés les joueurs qualifiés au classement **de deux étapes + 2 joueurs** au meilleur CPPH jusqu'à l'obtention du tableau complet.
- Trois étapes sont annulées :
Sont d'abord sélectionnés les **joueurs qualifiés au classement d'une étape + 4 joueurs au meilleur CPPH jusqu'à l'obtention du tableau complet.**
- Toutes les étapes sont annulées :
Les joueurs sont qualifiés **au seul CPPH.**

Les joueurs **Junior** qualifiés sont les joueurs et joueuses inscrits les mieux classés en fonction du CPPH, à J-21 de la date du championnat.

Les tableaux seront constitués selon l'ordre suivant :

- Joueurs qualifiés d'office
- Joueurs sélectionnés au classement des étapes CRJ
- Joueurs au CPPH dans le cas d'étapes annulées

Clarification de l'ordre de sélection des joueurs.

6.2. Paires de doubles

Les paires de double et mixte catégories **Poussin à Cadet** qualifiées pour la finale sont :

- **Les paires classées 1ères des tableaux joués lors des étapes,**
- **Dans le cas où un tableau de doubles a été réalisé en séries :**
 - **Seul le vainqueur de la 1ère série est qualifié au Championnat Régional Jeunes,**
 - **Si la 1ère série est inférieure à 3 paires, la ou les paires sont qualifiées au Championnat Régional Jeunes.**
- **La Ligue, via son Coordonnateur Jeune et Haut Niveau s'octroie la possibilité de constituer une paire régionale par catégorie et par tableau.**

Mise en conformité avec le règlement du Circuit Régional Jeunes (article 6).